zec
Cap-Chat

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT - HÉBERGEMENT

● Vous devez faire une demande écrite (ou par courriel) à la direction ou à l'accueil : administration@zeccap-chat.ca ou acceuil@zeccap-chat.ca

● Si la demande d'annulation se fait 72 heures avant l'arrivée prévue, 75 % du montant payé sera remboursé.

● En cas de raisons majeures (décès, maladies graves…) rendant le séjour impossible, le montant payé sera remboursé à 100 %. Des pièces justificatives seront exigées.

Adopté le 12 juillet 2023

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT – FORFAIT DE CHASSE

● Vous devez faire une demande écrite (ou par courriel) à la direction ou à l'accueil : administration@zeccap-chat.ca ou acceuil@zeccap-chat.ca

- Les forfaits de chasse (gros et petits gibiers) ne sont pas remboursables.

- Avant l'ouverture de la chasse, seul le forfait orignal peut être transféré à un autre membre s'ajoutant au même groupe de chasse.

Adopté le 12 juillet 2023